



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 20 septembre 2024 – 18h00

PROCES VERBAL

Présents : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Jean-François CARTON, Claire CLEMENT, Jacqueline JABBOUR, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE

Pouvoir : Laure GARRIVIER a donné pouvoir à Olivier MOREAU.

Absente : Valérie HUBEAU

Votants : 10

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Louis AYNES

En amont de la séance, une minute de silence est demandée en hommage à Monsieur Jean-Louis PRAS, ancien maire de Grézolles de 1983 à 2008, décédé le 25 août 2024.

1. Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2024

Madame le Maire relit le projet de procès-verbal établi suite à la réunion des membres du conseil municipal en date du 17 juillet 2024. Ce projet de procès-verbal été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation soit sous format papier. Devant l'absence de remarques, le projet est validé à l'unanimité et co-signé par Madame le Maire et la secrétaire de séance du 17 juillet 2024.

2. Formalités, administratif

2.1. Vandalisme

Des incivilités ont été commises sur Grézolles en juillet : tentative d'arrachage du porte-vélo, destruction complète d'une des parois de l'abribus.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Saint-Germain-Laval.

L'abribus a été refixé par l'employé communal.

La vitre de l'abribus doit être remplacée :

- Devis de réparation (entreprise ABRIPUS), commande d'une paroi et pose : 909,60 € TTC
- Franchise de l'assurance (GROUPAMA) : 856,00 € → remboursement à la commune : 44,60 €

Délibération :

A l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux décident

- de donner suite à la déclaration de sinistre auprès de GROUPAMA
- de remplacer la paroi de l'abribus via l'entreprise ABRIPLUS
- approuvent le devis proposé par l'entreprise ABRIPLUS
- autorisent Madame le Maire à valider ce devis et à commander les travaux.

2.2. Modification assurance (information)

La maison dite « Ancienne Poste » a été vendue par le CCAS. Les garages adjacents restent à ce jour propriété du CCAS.

Une partie de l'assurance de la maison a donc été remboursée à la Commune au prorata de la durée hors assurance sur le contrat annuel : 73,91€.

2.3. Validation des tarifs et modalités intégrés aux règlements « Restauration scolaire » et « Garderie périscolaire »

Les règlements définitifs intégrant les tarifs et modalités d'application de ces tarifs pour la Restauration scolaire et la Garderie périscolaire ont été transmis en amont aux Conseillers Municipaux soit par mail, soit sous format papier.

Délibération :

A l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux approuvent les règlements définitifs « Restauration scolaire » et « Garderie périscolaire », valident les tarifs et leurs modalités d'application.

2.4. Actes administratifs

Les démarches pour établir les actes administratifs concernant le secteur Grandforge sont en cours.

3. Finances

3.1. Fonds de concours CCVAI

La CCVAI (Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable) octroie aux 12 communes de son territoire un Fonds de Concours à hauteur de 4 166,66 € pour un montant minimum de dépense HT de 5 207,00 € HT (50 000 € / 12).

La Commune de Grézolles a acquis un lave-vaisselle professionnel pour équiper le bar restaurant communal et un Rider afin d'optimiser l'entretien des espaces verts.

Délibération :

A l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux valident le dépôt d'une demande de versement au titre des fonds de concours 2024 octroyés par la CCVAI pour les achats suivants :

- Lave-vaisselle pro (entreprise MAYERE de St Polgues) : coût HT : 3 160,00 €

- Rider Husqvarna + rampes (entreprise CEDRE MOTOCULTURE de St-Germain-Laval) :
coût HT : 4 065,84 €

soit un montant total de 7 225,84 €.

La demande sera déposée en vue d'une validation lors du Conseil Communautaire -d'octobre 2024.

3.2. Enveloppes de solidarité du CD42

Année	objet	Montant subventionnable	Subvention attendue/notifiée	Propositions du Maire
2022	-Réhabilitation de concessions à la suite des reprises dans le cimetière. -Réfection du toit du bâtiment dit « ancienne cure »	14 020,00	Notifiée : 6 700,00	Les travaux de réhabilitation des concessions reprises sont réalisés. Le toit du bâtiment dit « ancienne cure » ne nécessite pas de reprise immédiate. →Demander de suite la part de subvention sur les travaux réalisés
2023	-Eclairage LED dans les bâtiments communaux -Blocs de sécurité église -Travaux sur l'horloge de l'église -Achat et pose d'un défibrillateur	8 122,00	Notifiée : 4 874,00	Les travaux ont tous été réalisés. La demande de versement a été déposée début septembre 2024.
2024	-remplacement du coffret de commande des cloches -Réfection de l'intérieur du clocher -Réfection des murs aux abords du château -remplacement de la chaudière d'un appartement communal	15 763,00	Annoncée mais non officiellement notifiée : 7 000,00	Les travaux de réfection des murs aux abords du château sont presque terminés →Après notification officielle de la subvention et règlement de la facture concernant les murs, la demande de versement sera déposée auprès du CD42
2025	Réhabilitation du beffroi			Montant des travaux : 20 300,00 Dépôt de demande de subvention avec une attente de 7 000,00

Délibération :

A l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux valident :

- la demande de versement au titre de l'enveloppe de solidarité 2022 du CD42 sur un montant de travaux réduit par rapport à la demande préalable (montant subventionnable de 4 887,00 € au lieu de 14 020,00 €)
- la demande de versement, après notification officielle et fin des travaux de réfection de murs au titre de l'enveloppe de solidarité 2024 du CD42
- le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 du CD42 pour des travaux de réhabilitation du beffroi : montant des travaux : 20 300,00 €.

3.3. Souscription volontaire GASPAR

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la dernière tranche de travaux réalisés sur l'église de Grézolles.

Des travaux sont programmés mais encore non réalisés :

- l'escalier qui monte au clocher par l'entreprise GAY
- le mécanisme de la petite cloche

Des subventions ont été encaissées : DETR, AURA, CD42.

La souscription volontaire GASPAR sera relancée afin de financer le reliquat,

Le dépliant d'appel aux dons a été mis à jour en lien avec la Fondation du Patrimoine. Il sera proposé aux particuliers. Les entreprises du secteur seront contactées.

Pour rappel, ce type de don donne droit à une réduction d'impôt.

3.4. Point sur les locations

- Le F4 situé 12 impasse de l'ancienne poste est loué depuis le 1^{er} septembre 2024.
- F4 situé 66 rue de la Cure : suite au non-respect par le locataire de l'engagement qu'il a signé avec la commune de Grézolles, 3 procédures sont en cours :
 - Recouvrements des loyers impayés par le Trésor Public
 - Expulsion potentielle via un huissier
 - CAF pour versement à la commune de l'APL

3.5. CCAS

Le secteur dit de l'Ancienne Poste a été officiellement borné par le cabinet géomètre PADEL.

Le cadastre a été mis à jour en fonction des nouvelles parcelles.

La parcelle AA133 contenant le bâtiment dit « ancienne poste » a été vendu (signature de la vente le 20 août 2024).

La parcelle AA134 contenant des garages a été « déconnectée » de la parcelle habitation.

La parcelle AA135 contenant une bande de terrain a également été déconnectée de la parcelle habitation.

Madame le Maire présente un bilan immobilier et financier concernant les biens du CCAS :

- Produit de la vente de la maison CCAS : prix de vente + prorata taxe foncière – métrage – coût des diagnostics (40 057,73 €)
- Garages
- bande de terrain séparée de la parcelle habitation

- de la trésorerie (11 000,00 € environ à ce jour moins le montant du Noël des aînés 2024).

Lors de réunion des membres du CCAS le lundi 16 septembre 2024 et dans l'attente de la délibération des conseillers municipaux actant la clôture du CCAS au 31 décembre 2024, les membres du CCAS valident par anticipation cette clôture.

Les biens du CCAS seront transférés au 31 décembre 2024 minuit dans le patrimoine de la Commune de Grézolles.

Délibération :

A l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux valident :

- la clôture du CCAS de Grézolles le 31 décembre 2024 à minuit.
- le transfert des biens du CCAS dans le patrimoine de la commune de Grézolles le 31 décembre 2024 à minuit
- s'engagent à réserver une ligne « secours » dans le budget de la Commune à utiliser en cas de nécessité d'aide.

3.6. Vente de parcelle

La vente de la parcelle A99 par la commune de Grézolles à Monsieur François GARRIVIER a été signée le 22 août 2024 (792,00 €).

3.7. Frais de fonctionnement du RPI

Les frais de fonctionnement du RPI (Regroupement Pédagogique) Grézolles/St-Julien d'Oddes/Souternon pour l'année scolaire 2023-2024 sont présentés aux Conseillers Municipaux.

Au vu d'un montant de frais important, une discussion sera organisée avec les différents partenaires du RPI pour les 3 communes.

Délibération :

A l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux valident le document exposant les frais de fonctionnement 2023-2024.

3.8. Subventions versées par la Commune de Grézolles aux Associations

Délibération :

Après débat, les Conseillers Municipaux valident avec 9 voix pour et 1 voix contre les subventions suivantes :

	2024
L'Arche de Noé	36,90
La SPA du Roannais	105,78 ?

Les Aiguilles Grézolloises	100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Crémeaux	100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain-Laval	100,00
Association des amis de l'USEP	100,00
Société de Chasse	100,00
Club de l'Amitié	200,00
Comité des Fêtes de Grézolles	100,00
DDEN	50,00
Elan du Val d'Aix	800,00
Fédération Amicale des Classards	0
Foyer socio-éducatif du collège de Saint-Germain-Laval	100,00
Sou des Ecoles	900,00
Total	2 792,68

4. Travaux

4.1. Eglise

En attente :

- Rénovation de 2 échelles meunières du clocher + remplacement d'une échelle meunier

4.2. Murs aux abords du château :

Les travaux réalisés par l'entreprise CHEVALIER sont en cours (dérasement, coffrage du couronnement et pose de tuiles + reprise de l'entrée côté place (à élargir un peu suite à observations lors de la fête patronale)

4.3. Eclairage LEDS dans les bâtiments communaux

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BOURGIER en juillet 2024 : école, salle J.L.Pras, mairie.

Coût : HT : 3 200,90 TVA : 640,19 TTC : 3 840,18

Des blocs de sécurité ont également été posés par l'entreprise BOURGIER dans l'église en juillet 2024.

Coût : HT : 513,10 TVA : 102,62 TTC : 615,72

4.4. Voirie

Madame le Maire présente un état financier des enveloppes de solidarité Voirie accordées par le CD42.

	Montant de travaux subventionnables retenu par le CD42	Montant consommé et reste à réaliser	Subvention notifiée ou attendue	Proposition :
Voirie 2022	45 207,00	Montant consommé : 10 621,00 Reste à consommer : 32 727,87	17 601,00	- La Chassagne : du croisement du Chemin de la Chassagne au Chemin de Chaillat au croisement avec le Chemin du Bray -Accès maison PEURIERE et Chemin du Verger jusqu'au croisement avec la RD26 -Carrefour Route du Tacot/Allée du Château →estimation à ce jour : 35 06,73
Voirie 2024	19 190,00		(notification officielle attendue) 10 257,00	En attente
Voirie 2025				Chemin des Mines : estimation : 29 740,00

Délibération :

Après débat et à l'unanimité (10 voix pour), les Conseillers Municipaux valident :

- les travaux d'accès à la maison PEURIERE et, depuis cette entrée la partie du Chemin du Verger qui rejoint la RD26 + entrée OSSENI. Ces travaux seront validés auprès de l'entreprise EIFFAGE à Andrézieux.

- les travaux à la Chassagne depuis le croisement du Chemin de Chaillat et du Chemin de la Chassagne jusqu'au croisement avec le Chemin du Bray. Pour ces travaux, 2 autres devis seront demandés. La validation vaudra pour le mieux disant.

- les travaux sur le carrefour/croisement de la Route du Tacot et de l'Allée du Château.

Pour ces travaux, 2 autres devis seront demandés. La validation vaudra pour le mieux disant.

- une demande de subvention auprès du CD42 au titre de l'enveloppe de solidarité « Voirie 2025 » avec pour objet le Chemin des Mines et des travaux d'un montant estimé à ce jour de 29 740,00€.

4.5. Signalétique

Les marquages sécuritaires sur la RD1 sont à refaire.

Des devis ont été demandés auprès des entreprises CONDAMIN, DESSERTINE, SIGNAUX GIROD.

L'entreprise SIGNAUX GIROD n'a pas répondu à ce jour.

Délibération :

Après débat, les Conseillers Municipaux

- valident le devis DESSERTINE résine pour le dépôt de demande d'aide financière au titre des Amendes de Polices, pour un montant de travaux de 8 644,04 € HT.
- autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches pour déposer la demande de subvention.

4.6. Multi-services

Monsieur BATIGNE, d'EPORA est venu sur site avec un maître d'œuvre démolition pour évaluation des possibilités, demandes et coût de démolition.

Une rencontre entre Monsieur PERRIN, ABF, Monsieur BUCHET, architecte, et des élus de Grézolles a permis d'avancer vers l'APD (Avant-Projet-Définitif).

Monsieur BUCHET a déposé en commune de nouveaux plans tenant compte des remarques que nous avons pu lui faire remonter sur sa 1^{ère} proposition.

Le projet est quasiment abouti, du moins sur la structure bâtiment.

Nous attendons le Compte-rendu avec préconisation de l'ABF.

Les nouveaux plans sont proposés aux Conseillers Municipaux qui, après observation et commentaires, les valident.

Des remarques faites par Madame Marielle PATRUNO, restauratrice sur la commune, seront transmises à Monsieur Vincent BUCHET

5. Questions diverses

5.1. Journées du Patrimoine

Elles sont programmées pour les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024.

Sur Grézolles, Madame Germaine BONNEFOND ouvrira la chapelle au public de 14h à 18h.

5.2. Documents remis en amont par mail ou format papier

1. Projet de Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 juillet 2024
2. Déroulé du CM du 20 septembre 2024
3. Règlement garderie périscolaire pour le RPI
4. Règlement restauration Scolaire pour le RPI
5. CR Commission déchets du 18 juillet 2024
6. Ateliers d'échanges en vue du renouvellement de la CTG (Convention Territoriale Globale) entre la CCVAI et la CAF : les 5 ateliers « public ciblé » + atelier « Elus » sont présentés aux conseillers municipaux
7. Etude transfert de la compétence Eau et Assainissement (CCVAI)
8. Présentation Comité de pilotage Roannaise de l'Eau
9. CR Comité de pilotage Roannaise de l'Eau
10. Diapo webinaire ZA
11. Dépliant CCVAI transport
12. Frais de fonctionnement du RPI
13. Devis signalétique CONDAMIN

5.3. Noël des Aînés

Messieurs Olivier MOREAU et Louis AYNES sont en charge de l'organisation.

La prise en charge financière reviendra au CCAS.

Les Aînés auront le choix entre une invitation pour un repas ou un colis de Noël.

Les colis seront retenus chez FOURNIT.

Les repas seront proposés par le Café de Grézolles et servis dans la salle Jean-Louis Pras.

Plusieurs dates à affiner :

- Pour le colis : samedi 14 décembre. Le colis sera porté à domicile par les équipes CCAS ou municipales.
- Pour le repas : vendredi 13 décembre ou samedi 14 décembre

5.4. Collecte de textiles

Une collecte de textiles avec dépôts possibles en mairie sera proposée dans la semaine du 16 au 23 novembre 2024 (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets).

5.5. Bulletin Municipal 2025

Réunion préparatoire vendredi 11 octobre à 18h en mairie

5.6. Informations apportées par Monsieur Sigismond ROZANSKI

- Les poubelles ont été volontairement supprimées au lieux-dits « Le Poteau » et « la Croix Bleue ». Cette période test permettra de juger si un point de tri doit être installé sur chacun de ces sites.

- Lors de la dernière réunion du SIE La Bombarde, de nouveaux tarifs ont été fixés :

Abonnement : 93,62 €

Consommation : 1,94 €/m³

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.